



ETUDE PROSPECTIVE ET STRATEGIQUE

Présidentielles en Guinée équatoriale : un scrutin couru d'avance

11 avril 2016

N° CHORUS : 2013 1050 101741 – EJ 1600018500



Observatoire pluriannuel des enjeux sociopolitiques
et sécuritaires en Afrique Équatoriale et
dans les îles du golfe de Guinée – OBS 2011-54

Le ministère de la Défense fait régulièrement appel à des études externalisées auprès d’instituts de recherche privés, selon une approche géographique ou sectorielle, visant à compléter son expertise interne. Ces relations contractuelles s’inscrivent dans le développement de la démarche prospective de défense qui, comme le souligne le dernier Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, « *doit pouvoir s’appuyer sur une réflexion stratégique indépendante, pluridisciplinaire, originale, intégrant la recherche universitaire comme celle des instituts spécialisés* ».

Une grande partie de ces études sont rendues publiques et mises à disposition sur le site du ministère de la Défense. Dans le cas d’une étude publiée de manière parcellaire, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie peut être contactée pour plus d’informations.

AVERTISSEMENT : Les propos énoncés dans les études et observatoires ne sauraient engager la responsabilité de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie ou de l’organisme pilote de l’étude, pas plus qu’ils ne reflètent une prise de position officielle du ministère de la Défense.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. Une administration électorale « sultanesque »	5
L’administration électorale.....	6
Les opérations de vote et l’agrégation des résultats	7
2. Tensions politiques et répression électorale à l’aube d’une possible succession	8
CONCLUSIONS	12
ANNEXE - Élections présidentielles du 24 avril 2016 – Guinée équatoriale	13

Introduction

Prévues pour l’automne, les élections présidentielles en Guinée équatoriale se tiendront finalement au printemps : le 24 avril 2016. Tel est le souhait du président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo (Teodoro Obiang), candidat à sa propre succession, après 36 années passées à la tête de l’État. Les raisons officielles ayant poussé M. Obiang à revoir le calendrier restent peu claires : « les circonstances l’y obligeraient »¹ selon une information qui a filtré du Palais du peuple de Malabo.

Le décret présidentiel fixant la nouvelle date du scrutin a été adopté le 11 mars 2016, soit six semaines avant le rendez-vous électoral, et 28 jours à peine avant le début de la campagne électorale. D’une durée de 14 jours, celle-ci se tiendra donc du 8 au 22 avril². Bien que de tels délais soient habituels dans l’organisation des scrutins sur le continent, le fait que l’élection ait été soudainement anticipée de plusieurs mois a pris de cours l’opposition équato-guinéenne. Ainsi, celle-ci aurait dû théoriquement disposer de 28 jours pour préparer deux semaines de campagne... afin de défier les 36 années de pouvoir de Teodoro Obiang, un record sur le continent³.

De telles conditions ont finalement été rejetées par le plus important mouvement d’opposition au régime. Le 20 mars 2016, l’organe exécutif de la principale coalition légalisée de l’opposition du pays, la Convergence pour la démocratie sociale (*Convergencia para la Democracia Social* – CPDS), a publié un communiqué de presse sans appel, pour dénoncer le caractère anti-démocratique du scrutin à venir et demander à ses militants de boycotter les opérations de vote⁴. La CPDS dénonce en outre les manœuvres des autorités visant à militariser le pays et à bloquer les frontières avant et après le vote, grâce notamment à des soldats venus du Zimbabwe⁵. Bien que les autorités aient peu communiqué à ce sujet, cette présence de troupes zimbabwéennes témoigne néanmoins du climat de tensions et du manque de confiance qui entourent le rituel électoral équato-guinéen⁶.

-
1. « [Obiang convocará mañana elecciones para el 24 de abril, según la oposición](#) », *Agencia EFE*, 10 mars 2016.
 2. [Décret présidentiel n.° 37/2016](#) du 11 mars 2016.
 3. Depuis la chute de Kadhafi en 2011, Teodoro Obiang détient le record de longévité à la tête de l’État du continent africain. « [Les accros au pouvoir : le top 6 de la longévité au pouvoir des leaders africains](#) », *Le Temps*, 31 octobre 2014 ; « [Le président dos Santos annonce qu’il quittera le pouvoir en 2018](#) », *Le Monde*, 11 mars 2016.
 4. Communiqué de presse, [CPDS no participará en las elecciones presidenciales del próximo 24 de abril](#), *Comisión Ejecutiva Nacional de Convergencia para la Democracia Social de Guinea Ecuatorial* (CPDS), 20 mars 2016.
 5. Le Zimbabwe et la Guinée équatoriale ont renforcé leurs relations bilatérales depuis 2004, après que le Zimbabwe a intercepté des mercenaires en route vers Malabo, et qui planifiaient un coup d’État contre le président Obiang. Voir « [Zim soldiers for Equatorial guinea](#) », *The Zimbabwe Daily*, 8 novembre 2015.
 6. Présents officiellement pour former les officiers équato-guinéens sur les questions opérationnelles et logistiques, ces contingents avaient déjà été mobilisés pour la sécurisation de la Coupe d’Afrique des nations en 2015, selon la presse zimbabwéenne. Voir « [Zim soldiers for Equatorial guinea](#) », *The Zimbabwe Daily*, 8 novembre 2015.

Bien que le pays ne soit pas étranger aux processus électoraux⁷, il ne peut en aucun cas être considéré comme démocratique, au regard notamment des normes internationales en vigueur sur la question⁸. Les institutions européennes, d’ailleurs, ne la considère guère comme telle. L’Union européenne (UE), qui déploie régulièrement des missions d’observation électorale en Afrique, n’a jamais voulu contrôler sur le terrain les consultations équato-guinéennes. Pour elle, les conditions démocratiques minimales qui justifient la présence d’une mission n’ont jamais été réunies. Et elles ne le seront clairement pas le 24 avril prochain.

Les caractéristiques du régime familial des Obiang ont déjà été analysées sous l’angle du « sultanisme » dans la note n° 25 de l’Observatoire, livrée fin 2015⁹. La présente note se focalisera dès lors sur les conditions de la tenue du scrutin présidentiel du 24 avril 2016, ainsi que sur le fonctionnement de l’administration électorale du pays. Celle-ci présente en effet de nombreuses limites qui rendent l’exercice démocratique équato-guinéen peu crédible. Au regard de l’âge avancé de Teodoro Obiang (73 ans) et des tensions existantes à l’intérieur même de son propre clan, le mécanisme électoral mis en place par le régime risque d’amplifier les tensions politiques qui traversent la société, plutôt que de les canaliser institutionnellement.

1. Une administration électorale « sultanesque »

L’organisation électorale équato-guinéenne reflète le caractère « sultanesque » du régime familial de Teodoro Obiang. Celle-ci se repose sur la volonté arbitraire du clan présidentiel, notamment grâce à des normes institutionnelles qui favorisent les partis liés au pouvoir ou qui, dans la meilleure des hypothèses, sont formulées de manière imprécise, en ouvrant donc la voie aux interprétations discrétionnaires de la part des autorités.

Le choix d’une date de scrutin fortement contestée par l’opposition, illustre cette dimension arbitraire qui anime l’administration électorale. Selon l’article 36 alinéa 3 de la Loi fondamentale de la Guinée équatoriale, les élections devraient se tenir durant la 7^e année du mandat présidentiel en cours. Le Conseil des ministres, présidé par le Président de la République, doit fixer le jour du scrutin.

7. Dans le cadre du système multipartite, les présidentielles ont eu lieu en 1996, 2002, 2009 ; les législatives en 2003, 2008, 2013, les prochaines devant en principe se dérouler en 2018.

8. Plusieurs conventions définissent les standards et les normes internationales pour des élections libres et honnêtes. Parmi elles, le *Pacte relatif aux droits civils et politiques* adopté dans le cadre de l’ONU en 1966 est considéré comme un document de référence, et a été ratifié par la Guinée équatoriale. Au niveau africain, les principes identifiés par le Pacte ont été repris et élaborés dans le cadre de la *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance*. Cette Charte a été signée par la Guinée équatoriale, mais elle ne l’a pas encore ratifiée. Pour plus d’informations sur les normes internationales régissant des élections libres et honnêtes, voir : OSCE, [Recueil des normes internationales pour les élections](#).

9. Voir la note n°25 de l’Observatoire – Sociologie de la contestation politique en Guinée équatoriale, 28 décembre 2015.

Toutefois, l’alinéa suivant du même article (art. 36.4) précise ensuite que les présidentielles doivent avoir lieu durant une période allant du 45^e jour avant le terme du mandat en cours au 70^e jour suivant. Or, le mandat de Teodoro Obiang arrive à son terme le 9 décembre 2016. Le scrutin aurait donc dû se tenir en novembre au plus tôt. Dans ce cas, Obiang pouvait-il valablement convoquer les électeurs le 24 avril ?

Selon le plus important mouvement d’opposition du pays, la Convergence pour la démocratie sociale (CPDS), la réponse est non. L’anticipation du scrutin par Teodoro Obiang serait anticonstitutionnelle et représente pour l’opposition l’une des principales raisons motivant son refus d’y participer.

Impossible de se préparer convenablement à un tel rendez-vous dans un laps de temps aussi court, selon la CPDS¹⁰. Mais le problème du calendrier électoral ne représente que la pointe de l’iceberg par rapport aux innombrables autres facteurs rendant les consultations du 24 avril peu crédibles aux yeux de l’opposition. Celle-ci dénonce entre autres : le caractère partial et partisan de l’administration électorale, l’absence de transparence des opérations de vote, ainsi que l’impossibilité d’effectuer un traçage convenable des résultats lorsqu’ils sont agrégés.

L’administration électorale

Souvent, dans les pays en voie de démocratisation, l’absence de confiance entre les compétiteurs et la méfiance envers les institutions étatiques ont été surmontées par la création de commissions électorales indépendantes du pouvoir exécutif. Celles-ci sont particulièrement présentes en Afrique. La *Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance* demande en effet à ses parties prenantes de créer ces commissions afin d’administrer le processus électoral¹¹. Ces dernières doivent ainsi organiser toutes les étapes des scrutins, du début à la fin, en disposant d’une large autonomie par rapport aux gouvernements en place. Une autonomie qui est normalement garantie par des dispositions constitutionnelles ainsi que par une composition interne visant l’équilibre : dans certains cas, les commissions électorales africaines sont composées de personnalités issues de la société civile, alors que dans d’autres cas elles comptent des représentants de l’opposition et des partis liés au pouvoir en nombre plus ou moins égal. Loin d’être parfaites, ces structures ont néanmoins joué un rôle important dans plusieurs pays, en apaisant notamment les tensions électorales et en rendant le processus plus transparent.

La Guinée équatoriale, qui a signé mais n’a pas ratifié la charte en question, échappe à cette règle africaine. La Commission nationale électorale (*Junta Electoral Nacional*) est en effet présidée par le ministre de l’Intérieur et des Coopérations locales, et est composée de six représentants du gouvernement, six représentants du pouvoir judiciaire, six représentants des partis politiques et, enfin, d’un secrétaire¹².

10. Association France – Guinée équatoriale, [Convocation des élections présidentielles : L’opposition dénonce une violation de la Loi fondamentale](#), 15 mars 2016.

11. [Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance](#), article 17.1.

12. Loi numéro 7/2015, Règlementation des élections présidentielles de Guinée équatoriale, 28 mai 2015.

Or, si l’on considère que les magistrats qui intègrent la *Junta* doivent être nommés par le président de la Cour suprême de justice, et que ce dernier est à son tour nommé par le Président de la République, il en résulte qu’au moins 13 des 19 membres de la *Junta* sont étroitement liés à Teodoro Obiang. Et à ceux-ci doivent encore s’ajouter les représentants des partis proches de la mouvance présidentielle¹³. Le rapport gouvernement-opposition est donc de 14 à 5, dans la meilleure des hypothèses.

En outre, la Commission nationale électorale ne dispose pas d’une administration propre : elle doit s’appuyer sur le ministère de l’Intérieur et des Coopérations locales pour exercer ses fonctions¹⁴. Enfin, sur le plan local, la *Junta* se décline en sous-commissions (au niveau des districts et des communes), qui sont elles aussi composées essentiellement de représentants du pouvoir. Bref, à tous les échelons de l’administration électorale, les rapports de force apparaissent clairement comme disproportionnés.

Les opérations de vote et l’agrégation des résultats

Les opérations de vote, telles que prévues par la loi électorale, se déroulent de manière plutôt classique. La partialité de la Commission électorale rend toutefois problématique l’exercice, dans la mesure où la *Junta* nomme le personnel de chaque bureau de vote (un président, deux membres, un secrétaire et trois suppléants), qui risque en conséquence de ne pas être neutre. Le problème se pose tout particulièrement dans les bureaux de vote où les représentants de l’opposition risquent de ne même pas être présents. Selon la mission d’observation électorale menée par l’Union africaine lors des législatives de 2013, plusieurs bureaux de province étaient en effet dépourvus d’observateurs de l’opposition¹⁵. Cela veut dire que la plupart de ces structures sont administrées par le régime, hors contrôle démocratique. Qu’en sera-t-il pour les présidentielles de 2016 ?

L’UA a en outre constaté, lors des opérations de vote de 2013, que plusieurs bureaux ne disposaient pas de liste d’émargement, alors que dans certains cas, les citoyens munis de carte d’électeur mais dépourvus de pièce d’identité pouvaient néanmoins voter. Or, les cartes d’électeur en Guinée équatoriale ne disposent pas de la photo du titulaire. De telles conditions sont propices au vote multiple, une pratique qui est d’ailleurs régulièrement dénoncée par l’opposition à chaque consultation électorale organisée dans le pays¹⁶.

Mais l’absence de représentants de l’opposition dans de nombreux bureaux de vote pose surtout problème au regard de l’étape la plus importante du processus électoral : l’agrégation des résultats.

13. [Liste des membres de la Commission nationale électorale de Guinée équatoriale](#)

14. [Clemente Engonga Nguema, nuevo Presidente de la Junta Electoral Nacional](#), Page web institutionnelle de la Guinée équatoriale, 22 mars 2016.

15. [Mission d’observation électorale de l’Union africaine](#) aux élections générales, sénatoriales, législatives et municipales du 26 mai 2013 en Guinée équatoriale.

16. CORED – Coalition restauratrice de l’État démocratique, [Processus Électoraux](#), 2013.

Ce processus est réalisé au niveau des districts, sur la base des procès-verbaux rédigés à la suite du dépouillement des bulletins.

La Guinée équatoriale compte 18 districts, et donc autant de centres d’agrégation. Les résultats agrégés au niveau des districts sont ensuite envoyés au siège de la Commission nationale électorale pour le calcul final. Le maillon de la chaîne assurant la transparence de tout le processus dépend donc de la présence des représentants des partis dans les bureaux de vote, ainsi que de leur possibilité de vérifier les procès-verbaux en les signant. Or, l’absence des représentants de l’opposition dans plusieurs bureaux compromet le mécanisme en amont.

De plus, la mission d’observation électorale de l’Union africaine dépêchée lors des législatives de 2013 a fait état de plusieurs procès-verbaux non remis aux représentants des partis d’opposition, lorsque ceux-ci étaient présents. Dans de telles conditions, c’est l’agrégation des votes dans son ensemble qui est minée à la base. Les résultats fournis par les autorités au niveau des districts et, ensuite, au niveau national sont dès lors invérifiables.

Aussi, on ne peut s’étonner du fait que les deux dernières élections organisées dans le pays (les présidentielles de 2009 et les législatives de 2013) se sont caractérisées par une frappante absence d’informations relatives au détail des résultats définitifs fournis par les autorités. En ce qui concerne le scrutin de 2013 en particulier, le taux de participation des électeurs inscrits dans la liste électorale et le nombre de personnes inscrites dans cette liste par rapport à la population en âge de voter demeure à ce jour inconnu, du moins publiquement. Quant aux présidentielles de 2009, ignorées par la presse internationale, elles n’ont fait l’objet d’aucun rapport international d’observation.

Les carences de l’administration électorale équato-guinéenne ne se limitent guère aux points susmentionnés. Fiabilité de la liste électorale, accaparement par le clan d’Obiang des moyens de l’État pour mener campagne, déséquilibre dans l’accès aux médias publics, médias privés asservis au président, justice électorale partisane : tous les aspects concernant l’organisation du scrutin sont problématiques et dépendent des décisions arbitraires du pouvoir. Si à cela s’ajoute le climat délétère et la répression qui accompagne systématiquement les scrutins équato-guinéens, on comprend aisément pourquoi l’UE n’a jamais déployé de mission d’observation dans le pays.

2. Tensions politiques et répression électorale à l’aube d’une possible succession

Historiquement, les élections en Guinée équatoriale sont source de tensions et de répression. Jusqu’en 2010, le pays a fait preuve néanmoins d’une certaine stabilité pré et post-électorale, grâce au contrôle capillaire et répressif du régime sur la société, mais aussi grâce à une croissance économique qui a été longtemps évaluée à deux chiffres. Au cours des dernières années, toutefois, la chute des cours du pétrole a plongé le pays dans une phase de récession qui a provoqué, par ricochet, une flambée du chômage, notamment dans le secteur du bâtiment. Le climat social est ainsi devenu subitement plus délétère.

Dans ce contexte, les autorités équato-guinéennes se sont montrées nettement plus nerveuses, allant jusqu’à bloquer, en marge des législatives de 2013, l’accès à Facebook ainsi qu’à certains sites

de l’opposition, au prétexte qu’une telle mesure avait été nécessaire en raison de l’introduction d’un virus informatique venant de l’extérieur. Ce scrutin avait en outre été entaché par plusieurs arrestations arbitraires et par de nombreuses interdictions de manifester¹⁷.

Deux ans plus tôt, lors des opérations de vote pour le référendum constitutionnel de 2011, l’opposition avait retiré ses représentants des bureaux de vote à la suite de menaces qu’elle avait subies¹⁸.

Mais pour faire face à la grogne sociale, Teodoro Obiang a aussi joué la carte de l’ouverture, en lançant un dialogue national en août 2014. Plusieurs opposants en exil ont été amnistiés, alors que la promesse d’assouplir la législation sur la création des partis politiques a été formulée¹⁹. Toutefois, aucun nouvel opposant revenant d’exil n’a pu présenter sa candidature aux présidentielles de 2016. En effet, la Loi fondamentale du pays, telle qu’amendée par Obiang en 2011, prévoit que toute personne voulant participer aux élections présidentielles doit avoir résidé dans le pays lors des cinq dernières années²⁰. Ainsi, les principaux ténors de l’opposition revenant de l’étranger ont vu l’herbe coupée sous leurs pieds. C’est le cas, notamment de Gabriel Nse Obiang Obono, rentré au pays en 2014 après plus de dix ans d’exil, dont la candidature a été rejetée par la *Junta*. Severo Moto, un autre exilé et célèbre opposant à la famille Obiang, a dû lui aussi renoncer à concourir pour la magistrature suprême du pays. Dans un tel contexte, seuls des partis mineurs ont pu présenter un candidat pour défier Teodoro Obiang. À quelques exceptions près, il s’agit des mêmes partis qui avaient participé aux présidentielles de 2009, lorsque le président sortant avait raflé 95 % des suffrages (voir en annexe la liste des partis et des candidats qui participent au scrutin de 2016 et ceux qui en sont exclus).

La différence notable par rapport à 2009 demeure toutefois l’absence de la Convergence pour la démocratie sociale, qui s’est retirée de la compétition (voir plus haut). La CPDS est pourtant considérée comme la seule véritable force d’opposition enracinée sur le territoire. Depuis 2002, cette formation politique a participé à toutes les élections du pays, en dénonçant régulièrement des fraudes massives (intimidations et bourrage des urnes). La décision de ne pas concourir aux présidentielles de 2016 doit donc être considérée comme une nouveauté par rapport à 2009, même si son importance doit être relativisée. Depuis 2002, la CPDS n’a en effet jamais réussi à élire plus d’un représentant au sein de la Chambre des députés, auquel se sont ajoutés un sénateur et cinq conseillers municipaux en 2013. Toutes les autres charges électives – qu’elles soient nationales ou locales – sont monopolisées par le parti du président, le PDGE (Parti démocratique de Guinée

17. [Facebook et des sites d’opposition censurés en amont des élections](#), Reporters sans frontières, 14 mai 2013.

18. Un référendum entaché par des procédures irrégulières, Human Rights Watch, 15 novembre 2011 ;
Référendum sur la Constitution : réforme approuvée à 97 %, Association France – Guinée équatoriale,
16 novembre 2011.

19. Pour plus d’informations au sujet de cette initiative, consulter la note n° 21 de l’Observatoire –
*Renouvellement des générations au sein des forces de défense et de sécurité en Afrique équatoriale et
centrale*, 13 août 2015.

20. Loi fondamentale, art. 35.

équatoriale), qui porte assez mal son nom²¹. Bref, la Guinée équatoriale est incontestablement un pays verrouillé, du moins pour ceux qui n’appartiennent pas à la famille d’Obiang.

À court terme, en effet, la lutte pour le pouvoir dans ce pays pourrait se régler dans un cadre familial, plutôt qu’à travers la compétition électorale entre partis politiques. Une compétition qui ne sera pas pour autant plus apaisée. Les membres du clan Obiang impliqués, d’une manière ou d’une autre, dans les hautes sphères du pouvoir sont nombreux, et ceux qui ont des ambitions le sont tout autant. Composé de 60 membres (pour une population de 820 900 habitants), selon les chiffres de la Banque mondiale) le gouvernement équato-guinéen compte plusieurs parents intimes du président²². Parmi eux, les plus influents sont :

- ✓ *Teodoro Nguema Obiang Mangue (Teodorin)* : 2^e vice-président de la République (fils) ;
- ✓ *Gabriel Mbega Obiang Lima* : ministre des Mines de l’Industrie et de l’Énergie (fils) ;
- ✓ *Ruslan Obiang Nsue* : Secrétaire d’État au ministère de la Jeunesse et des Sports (fils) ;
- ✓ *Antonio Mba Nguema* : ministre de la Défense nationale (frère cadet) ;
- ✓ *Nicolas Obama Nchama* : ministre de la Sécurité nationale (neveu) ;
- ✓ *Baltasar Engonga Edjo* : ministre d’État chargé de l’intégration régionale (neveu) ;
- ✓ *Montserrat Afang Ondo* : ministre déléguée au ministère des Finances (nièce) ;
- ✓ *Juan Olo Mba Nseng* : ministre adjoint de la Justice, des Affaires religieuses et des prisons (cousin de la Première dame) ;
- ✓ *Vicente Eya Olomo* : ministre délégué de la Défense nationale (cousin de la première dame).

Or, le fils aîné du président, Teodoro Nguema Obiang Mangue, surnommé Teodorin, est pressenti comme le grand favori dans la course à la succession du pouvoir. Il est en tout cas fermement soutenu par l’épouse du président, Constancia Mangue Nsue de Obiang, qui exerce une influence croissante sur son mari. La nomination de Teodorin au poste de 2^e vice-président de la République (une fonction que la Loi fondamentale de Guinée équatoriale ne prévoit pourtant pas) pourrait être interprétée comme un premier pas lui ouvrant la voie à la succession du père, âgé désormais de 73 ans²³.

Les dés ne sont toutefois pas encore jetés. Les réelles intentions de Teodoro Obiang demeurent à ce jour un mystère, tout comme son état de santé. Les ambitions du fils aîné du président suscitent de nombreuses réticences au sein de sa propre famille, notamment de la part du frère du président, le puissant ministre de la Défense Antonio Mba Nguema.

21. [Elections in Equatorial Guinea](#), African Elections Database.

22. Sur le caractère familial du régime d’Obiang, consulter les notes n° 21 et 25 de l’Observatoire.

23. [Obiang’s son groomed for succession](#), *Africa Intelligence*, n° 716, 28 octobre 2015.

Les rivaux de Teodorin mettent en cause son aptitude à gérer le pays, surtout après son implication dans l'affaire dite « des biens mal acquis »²⁴, en France, et d'autres déboires juridico-financiers aux États-Unis ; accusé d'avoir acquis ses biens immobiliers avec de l'argent issu de la corruption, Teodorin a conclu, en 2014, un accord avec le ministère de la Justice américain, en vertu duquel il renonçait à 30 millions de dollars d'avoirs aux États-Unis pour conserver ses autres biens dans le pays²⁵.

Aussi, les candidats à la succession se bousculent au sein de la cour d'Obiang. Outre Antonio Mba Nguema, un autre fils d'Obiang, Gabriel Mbega Obiang Lima, pourrait avoir de bonnes cartes à abattre. Contrairement à son demi-frère Teodorin, il est considéré comme sérieux et bénéficie du soutien des milieux d'affaires chinois et européens. Surtout, il est en charge du portefeuille des Mines et de l'Énergie, un poste clé en Guinée équatoriale. Son handicap serait toutefois sa mère, deuxième épouse du président, originaire de Sao Tomé-et-Principe²⁶.

Dans ce contexte familial, si les résultats des élections équato-guinéennes ne sont pas un mystère, le futur du pays demeure quant à lui une véritable énigme, qui ne se dénouera pas dans les urnes. Pour l'instant du moins.

24. Depuis 2010, la justice française enquête sur les conditions dans lesquelles plusieurs leaders africains ont acquis un important patrimoine immobilier et mobilier en France. Âgé de 46 ans, Teodorin est accusé par la justice française de blanchiment, de détournement de fonds publics, d'abus de biens sociaux et d'abus de confiance. Il est soupçonné d'avoir utilisé plusieurs centaines de millions d'euros provenant de fonds publics équato-guinéens pour acquérir en France de nombreux biens immobiliers, dont un hôtel de six étages de plus de 3 000 m² dans le XVI^e arrondissement de Paris. D'innombrables autres biens lui ont été séquestrés, notamment plusieurs Ferrari et Bugatti, un jet privé et des meubles ainsi que des tableaux de grande valeur. Le régime de Guinée équatoriale a durement critiqué la justice française en défendant Teodorin. La Cour de cassation française, de son côté, a refusé à ce dernier l'immunité diplomatique.

25. « [Teodorin Obiang contraint de renoncer à 30 millions de dollars d'avoirs](#) », *Jeune Afrique*, 13 octobre 2014.

26. Pierre Lepidi, [A Mongomo, le fief du clan Obiang](#), *Le Monde*, 27 février 2015 ; [Les plans du président Obiang pour se faire succéder par son fils dévoilés](#), *Canal France Info*, 6 mai 2015.

Conclusions

Formellement, la Guinée équatoriale est un régime présidentiel, doté d’un système électoral à travers lequel le peuple désigne ses représentants, dont le chef de l’État. Dans les faits, toutefois, ce pays est difficile à classer. Les institutions équato-guinéennes apparaissent en effet comme particulièrement fragiles et vulnérables face au pouvoir arbitraire du clan Obiang. Par moment, elles semblent n’exister que sur papier, puisqu’elles sont systématiquement contournées par ceux-là même qui les ont créées. Ainsi, en 2011, Teodoro Obiang a imposé à son pays une nouvelle Constitution (la Loi fondamentale), qu’il a lui-même malmenée l’année suivante, lorsqu’il a créé un nouveau poste à la tête de l’État : celui de 2^e vice-président de la République, une charge taillée sur mesure pour son fils aîné. Pourtant, aucune disposition constitutionnelle ne prévoit une telle position au sein de l’appareil étatique. Ensuite Obiang a violé la Loi fondamentale de manière plus nette en anticipant les élections sans fournir d’explications juridiques ou politiques justifiant un tel choix.

Considéré comme l’un des chefs d’État les plus riches au monde²⁷, Teodoro Obiang est en fait à la tête d’un État patrimonial anesthésié par la manne pétrolière. Or, cette manne ne sera pas éternelle. Tout comme le président lui-même d’ailleurs. Lorsque le pays se réveillera brusquement de son état comateux, le mécanisme électoral équato-guinéen et son administration, tels qu’examinés dans cette note, risquent de ne pas être en mesure de canaliser les tensions politiques et sociales de manière pacifique.

Pour emprunter une expression béninoise, les élections équato-guinéennes pourraient être comparée à un match amical entre le président et des figurants, érigés en opposants. Dès lors, la question qui se pose est de comprendre ce qui se passera en dehors du stade.

La passation du pouvoir en Guinée équatoriale reste incertaine, tout comme les conséquences qu’elle aura sur le plan sécuritaire. Certes, dans un premier temps la succession de Teodoro se fera probablement dans un cadre familial. Aucune forme d’alternance ne paraît possible dans le contexte actuel. Mais ce cadre familial n’est pas pour autant apaisé, surtout si l’on considère que les forces armées du pays sont divisées et répondent à des membres rivaux de la famille Obiang²⁸. Le risque que les tensions dynastiques débouchent sur des confrontations violentes n’est pas à exclure. L’état de santé du président et sa capacité d’imposer les termes de sa propre succession seront dès lors déterminants. À terme, toutefois, ces facteurs pourraient ne pas suffire à garantir la stabilité du pays. Tôt ou tard, face aux incertitudes du cours du pétrole et à la grogne sociale montante, la question de la légitimité électorale du pouvoir se posera sérieusement. Et ce jour-là, la Guinée équatoriale ne pourra pas compter sur son système électoral et administratif.

27. Le patrimoine de Teodoro Obiang a été évalué par *Forbes* à 600 millions de dollars. Voir : [Fortunes of Kings, Queens and Dictators](#), *Forbes*, 5 mai 2006 ; Les avoirs d’Obiang ont été évalués à 468 millions d’euros en 2010, « [Les vingt dirigeants les plus riches du monde](#) », *Le Monde*, 26 mai 2010.

28. Pour plus d’informations à ce sujet, consulter la note n° 21 de l’Observatoire : Michel Luntumbue, *op. cit.*

ANNEXE - Élections présidentielles du 24 avril 2016 – Guinée équatoriale

Partis politiques qui soutiennent Teodoro Obiang	Partis d'opposition qui présentent un candidat	Partis d'opposition dont le candidat est rejeté	Partis d'opposition qui boycottent les prochaines élections		
			Partis légaux	Partis illégaux	Partis en exil
<i>Parti démocratique de Guinée équatoriale (PDGE)</i>	<i>Action populaire de Guinée équatoriale (APGE) :</i> Carmelo Mba Bakale	<i>Ciudadano por la Innovación (CI) :</i> Gabriel Nse Obiang Obono.	<p><i>Convergence pour la Démocratie sociale (CPDS) :</i> le leader historique Plácido Micó Abogo a démissionné du parti en 2013.</p> <p>Le nouveau secrétaire Andrés Esono Ondó a décidé de ne pas se présenter aux prochaines élections faute de conditions minimales pour assurer un scrutin transparent. La CPDS est historiquement le principal parti d'opposition.</p>	<p><i>Force démocratique républicaine (FDR)</i></p>	<p><i>Coalition restauratrice de l'État démocratique (CORED)</i></p>
<i>Convention libérale démocratique (CLD)</i>	<i>Parti de coalition social-démocrate (PCSD) :</i> Buenaventura Monsuy Asumu Nsegue.	<p>Rentré au pays en 2014 après plus de dix ans d'exil pour participer au dialogue national, il réclame la reconnaissance de son parti politique Candidature indépendante, finalement légalisé en novembre 2015 sous le nom de Citoyens pour l'innovation.</p>			
<i>Parti socialiste de Guinée équatoriale (PSGE)</i>	Cette candidature demeure néanmoins ambiguë, le PCSD formation politique étant très proche du parti au pouvoir.				
<i>Union démocratique et sociale (UDS)</i>					
<i>Union démocratique nationale (UDENA)</i>	<i>Union du centre droit (UCD) :</i> Avelino Mocache Mehenga.	<p>La candidature d'Obono a néanmoins été rejetée par la Commission nationale électorale « pour n'avoir pas d'enracinement dans le pays les cinq dernières années ininterrompues », comme prévu par l'article 35 de la Loi fondamentale.</p>			
<i>Parti libéral (PL)</i>	<p>Ancien dirigeant de l'APGE (2007 à 2009), ancien membre de l'Union populaire (de 2010 à 2013), il a soutenu le projet de révision constitutionnelle de 2011. À la suite de son expulsion de l'Union populaire, il décide de fonder son propre parti, l'UCD, légalisé en août 2014.</p>				
<i>Alliance progressiste démocratique (ADP)</i>					
<i>Convergence sociale démocratique et populaire (CSDP)</i>					
<i>Union populaire (UP)</i>					

Federico Santopinto et Francesca Giovannini

Federico Santopinto est chef de projet au GRIP. Il est spécialisé dans la politique extérieure de l'UE en matière de prévention et de gestion des conflits, ainsi qu'en matière d'intégration européenne dans le domaine de la défense. Il a en outre publié plusieurs études dans le domaine électoral et a effectué de nombreuses missions d'observation électorale pour l'UE et l'OSCE de 2001 à 2007.

Francesca Giovannini est stagiaire au GRIP. Diplômée de l'Université de Pise en Science politique et relations internationales, et de l'Institut d'étude politiques de Science Po Paris. Elle a travaillé notamment au Maroc, auprès de l'institut de recherche Amadeus, dans le cadre de l'analyse de risque en Afrique sub-saharienne.